LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

ECHIQUIER ARTY SRI A

MARS 2025 (données au 31/03/2025)

Echiquier Arty SRI est un OPC diversifié investi dans des actions et des obligations d'entreprises européennes. Le gérant recherche le meilleur couple rendement/risque émis par les entreprises.

668 M€ Actif net | 1 814,26 € Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé | 5 ans

Gérants

Uriel Saragusti, Louis Porrini

Caractéristiques

Type	Sicav (compartiment)
Sicav	Echiquier
Création de la Sicav	04/12/2012
Durée de vie	Indéterminée
Création du compartiment	30/05/2008
Date de 1ère VL	30/05/2008
Code ISIN	FR0010611293
Code Bloomberg	FINARTY FP
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Indice	50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% MSCI EUROPE NR, 25% €STER CAPITALISE
Eligible au PEA	Non
Classification SFDR	Article 8

*L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

Conditions financières

Frais d'entrée	3% max. non acquis au compartiment
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	1,50% TTC max.
Commission de surperformance	Non
Swing pricing	Non (définition en dernière page)
Min. de souscription	Néant
Frais au 31/03/2024	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,52%
Coûts de transaction	0,21%
Frais de surperformance	Non

Informations opérationnelles

Valorisation	Quotidienne
Cut-off	Midi
Règlement	J+2
Valorisateur	Société Générale
Dépositaire	BNP Paribas SA
Décimalisation	Millièmes

Commentaire du gérant

Echiquier Arty SRI A régresse de -2,16% sur le mois et progresse de 0,87% depuis le début de l'année.

Un mois difficile pour le fonds, qui sous-performe son indice sur les deux classes d'actifs. La poche actions présente une performance de -4,09 % (-9bps vs indice). Le marché a souffert d'un contexte macroéconomique très volatil marqué par la politique douanière de Trump. Les financières sur lesquelles nous sommes surexposés surperforment, toujours portées par les taux élevés tout comme les services publics perçus comme plus défensifs à l'image d'Enel (+6,1 %). A contrario, les valeurs des secteurs cycliques et sensibles aux taux telles que les matériaux ou la santé sous-performent tout comme les valeurs technologiques qui souffrent d'un arbitrage du marché des valeurs qualité/croissance vers la « Value ». Notre sélection sur le secteur de la consommation discrétionnaire nous est tout de même bénéfique en relatif. La poche obligataire quant à elle souffre de la forte sensibilité taux de sa poche de titres Investment Grade et de sa poche de titres bancaires dans un contexte de forte tension sur les taux longs européens. Dans le même temps, les poches de titres à fort beta crédit (obligations « High Yield » et hybrides) souffrent de la forte hausse des primes de risque en mars.

Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (base 100)

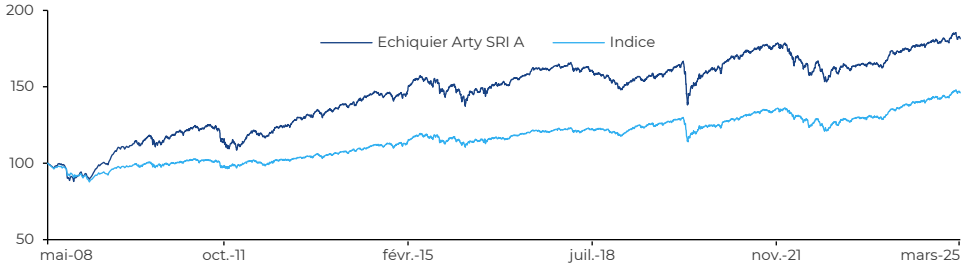

Indice : source Bloomberg

Performances (%)

			Annualisée				
	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
OPC	-2,2	+0,9	+3,4	+2,3	+4,5	+1,6	+3,6
Indice	-1,2	+2,0	+5,3	+3,7	+4,4	+2,2	+2,3

Performances calendaires (%)

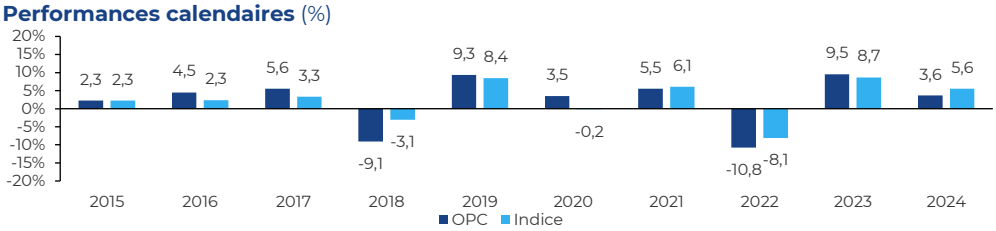

Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg
Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.
Jusqu'au 30/12/2012, l'indice de référence était 75% EONIA CAPITALISE, 25% STOXX EUROPE 600. Puis jusqu'au 31/12/2013 75% EONIA CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR. Puis jusqu'au 31/12/2021 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% EONIA CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR. Et depuis le 01/01/2022, 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% €STER CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR.

Autres indicateurs de risque

(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Volatilité de l'OPC	3,8	5,3	5,7	6,3	6,7
Volatilité de l'indice	3,1	4,4	4,5	4,7	4,8
Ratio de Sharpe	1,1	0,5	0,9	0,3	0,6
Beta	1,1	1,1	1,2	1,3	1,3
Corrélation	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9
Ratio d'information	-1,0	-0,7	0,1	-0,2	0,5
Tracking error	1,7	1,9	2,1	2,4	2,7
Max. drawdown de l'OPC	-2,3	-10,0	-14,4	-17,1	-17,1
Max. drawdown de l'indice	-1,5	-8,0	-11,2	-12,3	-12,3
Recouvrement (en jours ouvrés)	-	287,0	469,0	181,0	181,0

Indicateur de risque

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1 2 **3** 4 5 6 7

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

ECHIQUIER ARTY SRI A

MARS 2025 (données au 31/03/2025)

Répartition par classe d'actifs

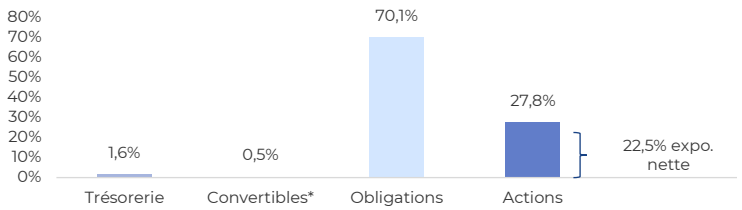

* dont OPC. Source : LFDE

Evolution de l'exposition réelle par classe d'actifs sur un an

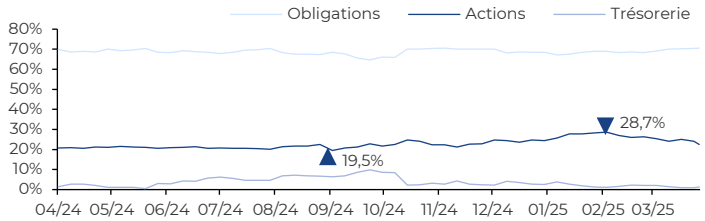

Poche obligataire

Répartition géographique
(% de la poche obligataire)

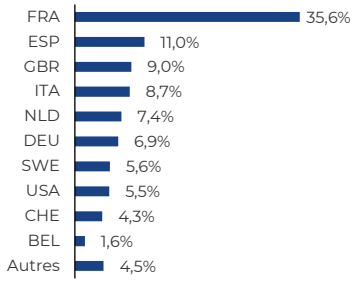

Source : LFDE

Répartition sectorielle
(% de la poche obligataire)

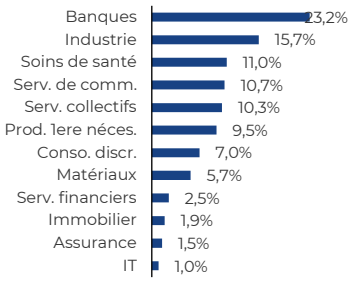

Source : Bloomberg

Principales positions

Valeurs	Pays	Poids (%)
Pernod Ricard 3.375% 11/30	FRA	1,4
Int. Sanpaolo 5.625% 03/33	ITA	1,3
CM Arkea 0.75% 01/30	FRA	1,3
LVMH 3.5% 09/23	FRA	1,3
B. Santander 4.25% 06/30	ESP	1,3

Profil de la poche obligataire

Nombre d'obligations	130	Oblig. taux fixe	99,0%
Duration[1][2]	5,0	Oblig. taux variable	0,3%
Sensibilité taux[1][2]	4,9	Convertibles	0,7%
Rendement[1][2]	3,6%		
Rendement (tous call exercés)[1]	NS		

[1] hors obligations convertibles, [2] to convention (Bloomberg)
Source : LFDE, Bloomberg

Répartition par notation (% de la poche obligataire*)

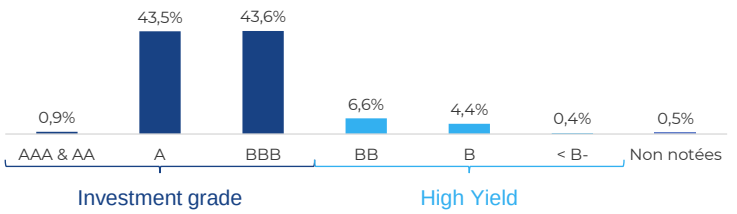

* hors obligations convertibles. Source : LFDE

Répartition des obligations à taux fixe
(calcul effectué à la date du prochain call)

Source : LFDE

Poche actions

Répartition géographique
(% de la poche actions)

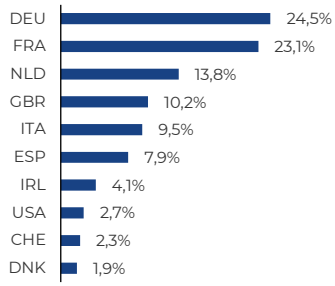

Source : LFDE

Répartition sectorielle
(% de la poche actions)

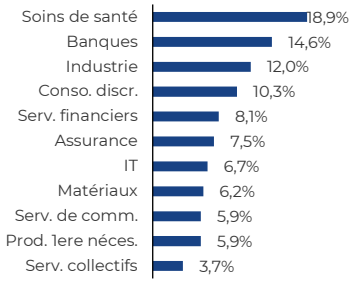

Source : Bloomberg

Principales positions

Valeurs	Pays	Poids (%)
ASML	NLD	1,1
Linde	IRL	1,1
Schneider Electric	FRA	1,0
Enel	ITA	1,0
Astrazeneca	GBR	1,0

Profil de la poche actions

Nombre d'actions	40
VE/CA 2025	5,3
PER 2025	20,0
Rendement	2,9%
Capitalisation médiane (M€)	66 179

Répartition par taille de capitalisation (€)
(% de la poche actions)

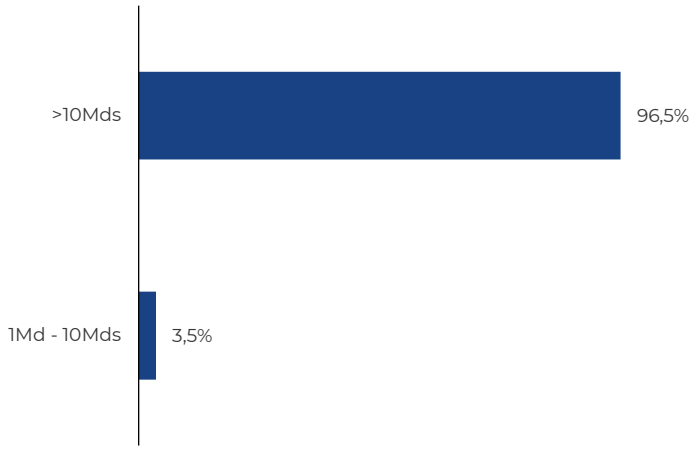

Source : LFDE

Profil GREaT du portefeuille

Approche ESG	Amélioration de note[1]
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	25%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,52
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité[2]	7,06

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.
[1] L'approche ESG dite en "amélioration de note" consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.
[2] L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.
ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

Méthodologie GREaT

Gouvernance responsable	Gestion durable des **R**essources
Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.	Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs et protection de l'environnement.
Transition **E**nergétique	Développement des **T**erritoires
Maitriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.	Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durable sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	**Comparable**	Couverture du comparable	Type de comparable
G - **G**ouvernance responsable	**6,27**	99,8%	**6,02**	99,1%	Univers de comparaison
R - Gestion durable des **R**essources	**6,60**	99,8%	**5,92**	99,1%	
E - Transition **E**nergétique	**7,28**	99,8%	**6,33**	99,1%	
T - Développement des **T**erritoires	**7,03**	99,6%	**6,05**	97,5%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, le score du portefeuille peut être supérieur ou inférieur à celui de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par score GREaT

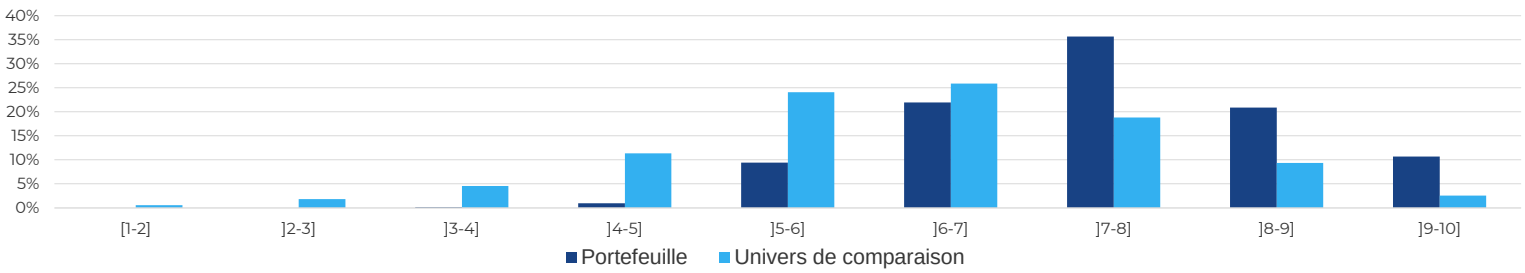

Meilleurs scores GREaT du portefeuille et contribution de chaque pilier au score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
Edp Sa	0,2%	9,93	10,3%	24,9%	36,8%	28,0%
Edp Finance Bv	0,2%	9,93	10,3%	24,9%	36,8%	28,0%
Iberdrola International Bv	0,6%	9,87	7,4%	21,7%	41,6%	29,4%
Iberdrola Finanzas Sa	1,3%	9,87	7,4%	21,7%	41,6%	29,4%
L'Oreal Sa	0,2%	9,65	11,5%	25,6%	18,5%	44,4%

Indicateur de durabilité du portefeuille

	Portefeuille	Engagement minimum
Pourcentage d'investissement durable	65,6%	40,0%

Au sens du réglement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : https://cdn.lfde.com/upload/partner/sfdr-methodologie-investissement-durable.pdf

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Trajectoire Net Zero	56,2%	38,2%
Taux de couverture	100,0%	100,0%

Méthodologie de l'indicateur 1

Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI.	%

Source(s) : CDP_TEMP

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Impact biodiversité (BIA-GBSTM)	48,8	68,5
Taux de couverture	78,1%	56,0%

Méthodologie de l'indicateur 1

Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure
Impact biodiversité (BIA-GBSTM)	GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/Md€ investi

Source(s) : CDC_BIO

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin/.
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par le compartiment ou l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

Objectif extra-financier du portefeuille

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :
- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthiFinance Ratings).
La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

Cette analyse quantitative est complétée par une analyse qualitative de la gouvernance des émetteurs. LFDE a mis en œuvre une méthodologie propriétaire d'analyse qualitative de la gouvernance à l'origine d'une note de gouvernance attribuée aux émetteurs. Cette note complète le score quantitatif de "Gouvernance Responsable" attribuée par le modèle GREaT. Cette analyse s'appuie sur l'expérience de LFDE et a pour objectif d'identifier les émetteurs où la bonne gouvernance et l'excellence managériale impulsent des initiatives sociales et environnementales créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un l'émetteur, qui est exprimée :
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importantes. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.

Glossaire

Lexique des conditions financières

Swing pricing	Mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif.

Lexique des indicateurs de risque

Volatilité	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
Ratio de Sharpe	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
Bêta	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
Ratio d'information	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
Tracking error	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
Max. drawdown	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
Recouvrement (en jours ouvrés)	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
Sensibilité	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

Lexique de l'analyse financière

VE/CA	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
PER	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
Consommation discrétionnaire	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
Consommation de base	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
Services de communication	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
Pays émergents	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
Matières premières	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

Lexique de l'analyse crédit

Obligation « investment grade »	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
Obligation « high yield »	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
Duration	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
Yield to worst	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
Rendement (tous call exercés)	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

Lexique de l'analyse extra-financière

Taux de sélectivité	Taux de sélectivité : pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG.
Univers de départ	Univers d'investissement (« univers investissable ») répondant aux contraintes du prospectus.
Score de controverse	Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance.
Données carbone	Ensemble des données brutes (source Carbon4 Finance) permettant de calculer les différents ratios liés à l'empreintes carbone du fonds : Ratio impact carbone : émissions de CO_2 économisée et émissions de CO_2 induites Intensité carbone : Emissions carbones scope 1, 2 et 3 (le scope 1 représente les émissions directes, le 2 les émissions indirectes liées à l'énergie, le 3 toutes les autres émissions indirectes).
Ratio impact carbone (CIR)	Ratio émissions économisées sur émissions induites calculé par Carbon4 Finance qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprises (en tonnes équivalent CO_2), dit CIR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit.
Ratio intensité carbone (WACI)	Intensité carbone est la moyenne pondérée de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. La formule de calcul est donnée au niveau de l'encart méthodologie ESG.
Best in Universe	Type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.
Best Effort	Désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.

Pour plus d'information

La Sicav a été créée le 4 décembre 2012 pour une durée indéterminée. Le compartiment a été lancé le 30 mai 2008.

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :
https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :
https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.